

Ajournement du 19 novembre 2012

À cet ajournement tenu le dix neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille douze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Conformément à la disposition de l'article 955 du Code municipal, Monsieur Clément Marcoux, maire, dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Scott et discute des orientations futures.

Lumières de rue dans la rue du Ruisseau

CONSIDÉRANT la demande des Entreprises Dalu Inc. pour l'installation de lumières au Led dans la rue du Ruisseau;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la Municipalité pour ladite installation mais que la différence de prix est de $\pm 2\ 000$ \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3145-11-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte de défrayer la différence de $\pm 2\ 000$ \$ pour l'installation de lumières au Led dans la rue du Ruisseau.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :45 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier